

Itinéraire 3 : Peuplements feuillus autochtones

Amélioration et renouvellement par l'accompagnement des dynamiques naturelles



• PEUPELEMENTS CONCERNÉS

- ✓ Peuplements et accrus feuillus autochtones (80% minimum) dominés par le chêne sessile, pédonculé et/ou pubescent, frêne, charme, tilleul, érable et/ou hêtre.

• OBJECTIFS DE L'ITINÉRAIRE

- ✓ Améliorer la qualité des bois et renouveler les peuplements par l'accompagnement des dynamiques naturelles (dont irrégularisation des peuplements)
- ✓ Rééquilibrer le mélange d'essences pour se rapprocher de l'habitat naturel. Objectif de 20% d'essences dryades autochtones.

Travaux éligibles	Plafond de dépenses éligibles (montant hors taxes)
Diagnostic sylvicole et martelage dont marquage d'arbres à conserver (intérêt environnemental pour la biodiversité, tiges d'avenirs, semenciers) et/ou cloisonnements d'exploitation	500 €/ha
Débardage alternatif sur sols non portants Aide sur le déficit d'exploitation	Câble-mât : maximum 30€/m3 Chenillard léger, cheval : max. 300€/jour
Travail du sol (régénération) Crochetage/griffage superficiel	1000 €/ha parcouru
Travail du sol superficiel et localisé Crochetage/griffage superficiel, arrachage mécanique de la végétation concurrente – 1 fois maximum par rotation	1000 €/ha parcouru
Compléments de régénération Essences autochtones exclusivement. Pied à pied ou par bouquets/parquets. . 600 plants maximum par hectare. Maximum 2500m ² par hectare – 1 fois maximum par rotation. Exclut en zone humide.	900 €/ha parcouru – Potets travaillés, fourniture et mise en place des plants, protection contre le gibier (dont répulsifs homologués).
Dégagement, nettoyage Favoriser l'installation d'essences dryades autochtones dans le peuplement dominant.	600 €/ha parcouru
Dépressage	1200 €/ha parcouru

Itinéraire 3 : Peuplements feuillus

- **TAUX D'AIDE**

70 %

en forêt
privée*

50 %

en forêt
publique*

* sur les montants
de travaux HT

- **PRÉCONISATIONS TECHNIQUES À RESPECTER**

Diagnostic sylvicole obligatoire lors de l'engagement de l'itinéraire. Réalisé par un professionnel de la gestion forestière agréé, comprenant : mesures dendrométriques (surface terrière par catégories de diamètre, hauteur dominante), diagnostic écologique (zonage environnemental, habitats à enjeux : zone humide, cours d'eau...), diagnostic stationnel (profondeur de sol, exposition, altitude), mesures d'adaptation de l'exploitation en regard des enjeux identifiés. Voir la fiche « préconisations de contenu pour le diagnostic stationnel Sylv'ACCTES ».

Martelage : conserver dans la mesure du possible les essences alternatives à l'essence dominante, dans l'objectif d'atteindre 20% de mélange.

Si présence d'un cours d'eau dans la zone d'intervention, favoriser l'installation ou le maintien d'une ripisylve naturelle composée notamment d'aulnes, saules, érables sur une bande de 6 mètres minimum en bordure du cours d'eau. Pas de plantation allochtone dans la bande des 6 mètres en bord de cours d'eau. Si plantation allochtone préexistante, prélevée prioritairement lors des coupes.

En zone humide, travail prioritaire au profit des groupes d'espèces suivants : aulne, saule, érable, bouleau, pin sylvestre. Drainage et reboisement exclus.

Pas de récolte des rémanents après coupe.

- **ENGAGEMENTS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ**

A l'issue de la révolution, conserver 4 arbres morts ou sénescents ainsi que 4 très gros arbres vivants ou porteurs de dendromicrohabitats par hectare.